

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION***

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 13

**Objet : Participation de
Provence Alpes Agglomération
au Projet de Territoire pour la
Gestion de l'Eau du bassin
versant de l'Asse 2026-2031**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-13_04032026

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

A l'instar des « Plan de Gestion de la Ressource en Eau », les « Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau » sont des outils permettant de réunir et de fédérer les différents acteurs du territoire autour d'un programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre entre les prélèvements et la ressource tout en intégrant une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques. Ces projets intègrent également l'adaptation au changement climatique.

Ils visent à partager des diagnostics puis à définir des enjeux, des objectifs et enfin des actions portées par différents maîtres d'ouvrage.

Ces outils de partage et de planification doivent permettre :

- aux maîtres d'ouvrage d'anticiper leurs actions et les plans de financement correspondants ;
- aux partenaires financeurs d'indiquer leurs priorités et les financements envisagés.

Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) s'est déroulé sur la période 2015-2024. Il a fait l'objet d'une révision en 2018 et a été animé par la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence (DDT 04).

Le bilan du PGRE a mis en évidence des économies de volumes importantes se traduisant par une large atteinte des objectifs de volumes économisés à l'étiage. Néanmoins, on constate une pression toujours forte sur la ressource et la non-atteinte des objectifs de débits. Ce bilan « mitigé » et partagé entre les différents usagers et les services de l'Etat démontre qu'il est nécessaire de continuer à travailler la gestion de la ressource en eau, son partage et sa protection, dans un contexte de changement climatique. Aussi, l'idée de mener un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) a émergé sur ce bassin versant.

Les acteurs du bassin versant de l'Asse ont acté d'engager une suite à ce PGRE lors de l'Instance Locale de Gestion Concertée de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Asse du 23 mai 2024.

A la différence du PGRE, c'est la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence et le Syndicat Mixte Asse Bléone qui en assurent la coordination et l'animation. Les deux structures sont également maîtres d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

Le travail de co-construction du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a débuté en novembre 2024 par une approche prospective menée à travers un questionnaire envoyé aux membres de l'Instance locale de Gestion Concertée de la Ressource en Eau et au monde agricole. Les résultats ont été partagés lors de la réunion de l'Instance Locale de Gestion Concertée de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Asse du 06 décembre 2024.

A cette occasion, il a été convenu d'organiser plusieurs commissions thématiques pour relancer une démarche concertée autour de la gestion quantitative de l'eau du bassin de l'Asse :

- une commission « Gestion de l'Eau Agricole » animée par la Chambre d'Agriculture 04 et qui s'est tenue d'octobre à novembre 2024
- une commission « Alimentation en Eau et Potable » et une commission « Sensibilisation et Communication » qui ont finalement été regroupées. Animée par la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence et le Syndicat Mixte Asse Bléone, elle s'est tenue de mars à juin 2025
- une commission « Indicateurs » animée par la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence et le Syndicat Mixte Asse Bléone entre avril et juin 2025.

A travers ces commissions, des ateliers de construction du programme d'actions ont été organisés et ont permis de définir les 6 catégories d'actions suivantes :

- Animation de la démarche – ANIM
- Accompagnement des collectivités – ACCOMP
- Gestion de l'Alimentation en Eau Potable – AEP
- Gestion de l'eau agricole – AGRI
- Communication et sensibilisation autour de la ressource en eau – COMM
- Actions relatives à de nouveaux indicateurs – INDIC

A ce jour, le programme d'actions du PTGE comporte 73 actions portés par 18 maîtres d'ouvrage.

Le projet de PTGE du bassin versant de l'Asse portant sur la période 2026-2031 a été présenté et validé lors de la réunion de l'Instance locale de Gestion Concertée de la Ressource en Eau réalisée conjointement au Comité de rivière du 17 décembre 2025.

Il doit désormais faire l'objet :

1. de décision des différents maîtres d'ouvrage; c'est l'objet de la présente délibération.
2. d'un avis de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN).
3. d'une approbation par le Préfet de bassin.
4. et d'une contractualisation finale.

Le programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau prévoit l'engagement de Provence Alpes Agglomération comme maître d'ouvrage pour les opérations suivantes :

N° action	Intitulé de l'action	Portage	Echéancier
AEP-21	Régularisation administrative du forage AEP de Saint Julien d'Asse	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2027-2030
AEP-22	Régularisation administrative du captage AEP d'Estoublon	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2029
AEP-23	Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes de Châteauredon et de Mézel	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2027
AEP-24	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) intercommunal à l'échelle de Provence Alpes Agglomération	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2027-2029
AEP-25	Amélioration du rendement des réseaux des communes de PAA sur le secteur de l'Asse pour atteindre 70 % d'ici 2027	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2027
AEP-26	Renouvellement des réseaux AEP de la commune de Bras d'Asse	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2029
AEP-27	Renouvellement de réseaux AEP de la commune d'Estoublon	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026
AEP-28	Renouvellement des réseaux AEP et mise en place de compteurs individuels au hameau de Chabrières sur la commune d'Entrages	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2028
AEP-29	Recherche d'une nouvelle ressource pour l'AEP du hameau de Trévans à Estoublon	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2028
COMM-3	Elaboration et diffusion d'une « fiche info conseils » à joindre aux factures des usagers sur le territoire de PAA	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement	2026-2027
INDIC-5	Expérimentation de la remontée mensuelle des données piézométriques sur des forages AEP	Provence Alpes Agglomération – Service de l'eau et de l'assainissement / Régie des Eaux – Durance Luberon Verdon Agglomération / Syndicat Mixte Asse Bléone	2026

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Le programme d'actions pourra être actualisé annuellement à partir de 2027.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport lors de sa séance du 05 février 2026.

Il est proposé :

- D'approuver le document du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Asse 2026-2031 ;
- D'approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération comme maître d'ouvrage des actions listées au tableau ci-dessus ;
- De s'engager à réaliser les opérations du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de l'Asse dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant les programmations et les objectifs inscrits à la fiche action ;
- De s'engager à informer la structure porteuse (Syndicat Mixte Asse Bléone, Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence), des grandes étapes de l'avancement de ces opérations ;
- D'autoriser Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ou son représentant à signer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de l'Asse.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-13_04032026